

Systeme salarial de la Confédération: pas de nouvelles mesures bâclées!

Jeudi, 26. janvier 2017

De: SSP Berne Personnel fédéral



Photo Martin Abegglen - flickr.com

Lors de sa séance du 25 janvier 2017, le Conseil fédéral a adopté le rapport «Systeme salarial de la Confédération». Le SSP et la Communauté de négociation du personnel de la Confédération ont fait connaître leurs réactions.

Sur mandat de la commission des finances du Conseil national, le Conseil fédéral a fait évaluer le système des salaires de l'administration fédérale par des experts externes. En se basant sur cette évaluation, le rapport conclut que le système salarial de la Confédération est adapté. Il estime cependant que des corrections sont nécessaires au niveau de l'évolution des salaires, de l'indemnité de résidence et des primes.

Evolution des salaires

Le rapport montre clairement que la réduction de 50% de la progression salariale appliquée dès janvier 2016 remet en question l'égalité de traitement des collaboratrices et collaborateurs et que cette mesure affaiblit la compétitivité de la Confédération sur le marché du travail. Le rapport confirme également la critique formulée par le SSP. Notre syndicat demande que l'on revienne à la progression plus élevée appliquée précédemment.

Indemnité de résidence

Le rapport critique aussi l'indemnité de résidence, étant donné que les dispositions y relatives n'indiquent pas clairement ce qui est indemnisé. De plus, le système utilisé, à savoir un barème avec 13 zones, est dépassé. Pour le SSP, il existe de bonnes raisons pour l'application d'un échelonnement des salaires en fonction des différents niveaux du coût de la vie. Si le système actuel était supprimé, il faudrait intégrer la totalité de cette indemnité dans le salaire (Base: zone 13 que touchent 2/3 des employé-e-s), car cette indemnité est particulièrement importante pour les classes de salaire inférieures.

? Primes de prestations

L'octroi de primes de prestations doit être possible pour des prestations ayant obtenu une bonne évaluation (objectifs atteints), mais aussi pour récompenser des prestations

exceptionnelles. Pour le SSP, il est néanmoins hors de question de transformer le système salarial en un système basé sur des bonus, comme l'envisage le rapport (suppression de l'indemnité de résidence et réutilisation des fonds libérés sous la forme d'un bonus). Cette mesure entraînerait une redistribution massive des fonds: passage des indemnités de résidence importantes pour les bas salaires vers des primes, accordées le plus souvent aux cadres supérieurs.

Suite de la procédure?

Jusqu'au 31 juillet 2017, le DFF doit proposer des adaptations possibles pour ces 3 points. Dans ce cadre, le SSP aura son mot à dire et les organisations sont prêtes: à l'initiative du SSP, elles avaient déjà fixés des éléments-clés communs en 2016 à respecter en cas de modification du système salarial: moyens financiers suffisants, distribution équitable, salaire égal pour travail de valeur égale et garantie des droits acquis.

Plus d'infos: www.personnel-federal.ch